



DEPPS | PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ DE RECENSEMENT DES ORTHOPHONISTES DE L'ANNÉE 2025 EN CÔTE D'IVOIRE : DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS HABILITÉS À EXERCER.

Ce jeudi 25 septembre 2025, la salle de réunion de la Direction des Établissements Privés et Professions (DEPPS) a accueilli la première session du comité de recensement des orthophonistes en Côte d'Ivoire.

Pilotée par la Sous-direction des Professions Sanitaires de la DEPPS, cette rencontre a réuni plusieurs acteurs, dont la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC), l'Institut National de Formation des Agents de la Santé (INFAS), l'Association des Professionnels Orthophonistes en Côte d'Ivoire (APOCI), ainsi que des personnes ressources appartenant à ce corps de métier.

L'objectif de cette session était d'établir la liste officielle des orthophonistes habilités à exercer en 2025. Pour cela, le comité a procédé à un examen minutieux de chaque dossier soumis, portant sur la complétude des dossiers, les éléments qui composent le dossier et l'authenticité des diplômes.



Sur les 14 dossiers analysés, 09 ont reçu un avis favorable, représentant 64,28% des candidats, et seront inscrits au registre des orthophonistes. Trois autres dossiers ont été acceptés sous réserve de compléments d'informations, soit 21,42%, tandis que deux candidatures ont reçu un avis défavorable, soit 14,28%.

Les orthophonistes dont les demandes ont été validées recevront prochainement leur carte professionnelle, qui leur permettra d'exercer légalement leur métier sur le territoire ivoirien.

A ce jour, seulement 24 Orthophonistes disposent d'une habilitation officielle en Côte d'Ivoire. Avec ces nouveaux inscrits, la profession pourra renforcer son effectif et sa présence dans le pays.





DEPPS | DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DE RECENSEMENT DES PSYCHOLOGUES EN CÔTE D'IVOIRE : UNE ÉTAPE ESSENTIELLE POUR LA RÉGULATION DE LA PROFESSION.

La Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a organisé ce lundi 29 septembre la deuxième session du comité de recensement des psychologues au titre de l'année 2025. La rencontre s'est tenue dans la salle de conférence de la DEPPS et a rassemblé plusieurs acteurs clés du secteur.

Présidée par Mme Assoh Prisca Éveline, chef du service Coordination et Suivi des Professions Sanitaires, représentant la Directrice de la DEPPS, Dr BITTY Marie Josèphe, cette session a réuni la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC), le Centre Ivoirien d'Étude et de Recherche en Psychologie Appliquée (CIERPA), le Conseil National des Psychologues de Côte d'Ivoire (CNPSY), l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) ainsi que diverses personnes ressources.

L'objectif principal de cette rencontre était d'établir la liste officielle des psychologues habilités à exercer sur le territoire ivoirien. Pour ce faire, le comité a procédé à un examen rigoureux des 52 dossiers reçus, analysant la complétude des pièces fournies, leur conformité ainsi que l'authenticité des diplômes.



Les résultats sont les suivants : 29 dossiers ont reçu un avis favorable, ce qui représente 54% des candidatures, et ces psychologues seront inscrits au registre national. Onze demandes ont été acceptées sous réserve de fournir des compléments d'informations (21%), tandis que 11 autres ont essuyé un avis défavorable (21%). Deux dossiers ont été ajournés (4%).

Rappelons que le 14 mai dernier, la directrice de la DEPPS, Dr BITTY Marie Joseph, avait officiellement remis les cartes professionnelles à 55 psychologues, leur offrant ainsi la possibilité d'exercer légalement dans le pays.

Cette initiative contribue à la mise à jour du registre national de la profession et favorise une meilleure identification des psychologues en Côte d'Ivoire.

